



# COMMUNE DE MOIRY

## Formulaire d'annonce de travaux

### 1. Propriétaire(s) :

Nom(s) – prénom(s) :

Adresse :

No postal :

Localité :

Tél. :

Fax :

Mail :

@

PPE ou Copropriété : Accord administrateur ou copropriétaires obtenus (plans signés)

### 2. Propriété concernée par les travaux

Lieu-dit et/ou adresse :

No de parcelle :

No ECA :

Note au recensement architectural :

### 3. Auteur des plans

Nom – prénom – Raison sociale :

Adresse :

No postal :

Localité :

Tél. :

Fax :

Mail :

@

4. Description de l'ouvrage : .....

.....

.....

.....

### 5. Nature des travaux

Adjonction

Transformation

Construction nouvelle

Autre ; Précisez : .....

Démolition

(y compris piscine hors-sol dès 5 m<sup>3</sup>)

Abattage d'arbre ou de haie :  Non /  Oui, diamètre du tronc à 130cm du sol : ..... cm

Façade matériaux / teinte : .....

Toiture matériaux / teinte : .....

Estimation totale des travaux : CHF

Les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements ? :  oui /  non

Année de construction du bâtiment :\*

Année de la dernière rénovation partielle ou complète du bâtiment:\*

*\* En cas de transformation du bâtiment, si celui-ci date d'avant le 1.1.1991, un diagnostic amiante doit être également joint à la présente annonce.*

#### **6. Documents à joindre au dossier :**

- Plan de situation de la parcelle avec indication claire de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage.
- Plan avec cotes, dimensions, coupes et indications ou croquis ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension.
- Toute indication et/ou explication nécessaire à la compréhension du projet.

---

Conformément à l'article 103 LATC, aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

Sur la base des documents fournis, la Municipalité analysera votre projet puis déterminera la procédure à suivre. Pour ce faire, elle peut requérir le soutien du Service technique de Cossonay. En cas de besoin, elle vous contactera pour de plus amples informations.

Pour information :

- La Municipalité peut décider que les travaux de minime importance au sens de l'article 68a RLATC soient dispensés d'autorisation.
- La Municipalité peut décider que les travaux de minime importance au sens des articles 111 LATC et 72d RLATC fassent l'objet d'une autorisation municipale s'ils ne nécessitent pas de préavis de la part des services cantonaux, ne sont pas dérogatoires au Règlement des constructions et pour autant que l'accord des voisins concernés soit obtenu.
- Pour les travaux de minime importance au sens des articles 111 LATC et 72d RLATC, si les services cantonaux doivent être consultés, la voie de la mise à l'enquête sans publication est requise.
- Il est important de rappeler que la mise à l'enquête publique reste la règle, la dispense constituant une exception.

*Une brochure indicative concernant les types de travaux est disponible sur [www.moiry.ch](http://www.moiry.ch) > Documents > Brochure Service Technique Communal de Cossonay.*

Date et signature du requérant : .....

La Municipalité, dans sa séance du \_\_\_\_\_, a décidé :

de dispenser d'autorisation les travaux annoncés, tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance selon art. 68 a. RLATC.

d'accorder une autorisation municipale de construire pour les travaux annoncés, tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance selon art. 111 LATC et 72 d. RLATC. Pour cette procédure, le dossier est retourné aux propriétaires qui se chargeront de requérir les signatures des voisins concernés ci-dessous, ainsi que sur les plans d'ouvrage et de situation.

de dispenser d'enquête publique les travaux annoncés, tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de peu d'importance selon art. 111 LATC et 72 d. RLATC (procédure CAMAC, sans enquête publique). Pour cette procédure, le dossier est retourné aux propriétaires qui se chargeront de requérir les signatures des voisins concernés ci-dessous, ainsi que sur les plans d'ouvrage et de situation. Un dossier d'enquête est requis.

de demander qu'un dossier d'enquête publique soit déposé.

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

G. Dolivo

V. Siggen

**Attestation des voisins (propriétaires) ayant vue sur l'ouvrage** (en cas d'autorisation municipale ou de dispense d'enquête publique). :

Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....
Parcelle n°	Nom et prénom :	Signature :.....

*(la Municipalité se réserve le droit de requérir des signatures complémentaires, selon le projet)*